

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	41

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/25

L'An deux mille neuf et le mardi 31 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, TISNERAT, MIGNE, CASAU, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT, LAMOURE, HOURQUEIG.

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET

VOTE : à l'unanimité

OBJET : SIVOM de la Vallée d'Ossau : Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par M. Saint Germain, receveur.



Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. COUROUAU Francis

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2008** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2008**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2007**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2008** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU